



Fiche formation

"Recyclage Enseignement du médical I"

Intitulé de la Formation : « **RMED I** » - (Recyclage enseignement du médical niveau I)

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalités

Révision des acquis, de la pratique, dans un objectif d'opérationnalité

Objectifs

Le Stagiaire sera capable, à l'issue de la formation, de donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord. Il (elle) sera également en mesure d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 3 heures** (*TEST – QCM et évaluations comprises*)
 - **10 à 14 stagiaires** (maximum)
 - Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
 - Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère des Transports
- Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation « recyclage enseignement médical - niveau I ».

Ce certificat est soumis **à revalidation quinquennale**.

Texte(s) de référence

Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié relatif à la formation de prévention et de secours civiques de niveau 1.

Site : <https://www.ucem-nantes.fr/>

Prérequis avant l'entrée en formation

- Justifier du suivi de la formation initiale E.M. 1.
- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale fixées par décret n°2015-1575.
- Avoir suivi et participé à la formation.
- Formation soumise à un recyclage quinquennal.
- La formation est attestée lorsque l'apprenant a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise.

Programme modalité de formation et modalité d'évaluation de la formation

Programme de formation

Recyclage Enseignement du médical de niveau I	Les UVs Du R MED I	Comporte les matières suivantes :	Durée			
				Théorique	Pratique	
	U.V.- PSC1	Premiers secours en équipe mer (Prérequis)				
	<i>Total PSC I</i>					
	U.V.- HPR	Hygiène et prévention des risques	1h30			
	<i>Total HPR</i>				1h30	
	U.V.- AMMCT 1	Aide médicale en mer et consultation télé-médicale de niveau 1)	1h30			
	<i>Total EM + AMMCT</i>				1h30	
Total de la formation MED I					3 h	

Validation de la formation

Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation. La formation est attestée lorsque le participant a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW).

Moyens pédagogiques et équipements

Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins ...)

Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques.

Formateurs qualifiés PAE 1 (UV PSC 1),

Infirmiers(ères) ou médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. HPR et AMMCT 1).

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Transmission du support de cours par mail aux participants
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Programme détaillé de formation de niveau I (R EM I)

Elle comporte quatre unités de valeurs :

L'UV-HPR, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures dont le programme est le même que celui de la formation de niveau I.

Indicateur de performance

	2019	2020	2021	Jusqu'à juin 2022
Taux de réussite	100%	100%	100%	100% *

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

Nous consulter.

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- + Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- + Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
- + Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- + Accusé de réception du dossier par courriel
- + Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- + Convocation des candidats retenus.
Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel